

Christophe AMIEL

Le 25/09/2026

STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL – CLASSES DE 3eme.

Madame, Monsieur,

Votre enfant, actuellement en classe de 3e, effectuera cette année un **stage d'observation en milieu professionnel d'une durée d'une semaine**, du **lundi 14 au vendredi 18 décembre 2026**.

Ce stage a pour objectif de permettre à chaque élève de **découvrir un environnement professionnel**, d'observer des métiers, des équipes et le fonctionnement d'une entreprise ou d'une structure d'accueil.

Un **document support de stage** sera remis à chaque élève avant le départ en stage. Un **oral de restitution du stage** sera également organisé au cours du mois de janvier. Les modalités précises de cet oral seront communiquées ultérieurement.

1. Recherche du stage :

À compter du **lundi 28 septembre 2026**, les professeurs principaux distribueront à chaque élève une **fiche de recherche de stage**, destinée à accompagner et à formaliser ses démarches.

Cette fiche devra être complétée **recto-verso** :

- **Recto** : une fiche méthode destinée à aider l'élève dans ses démarches de recherche et à attester des entreprises/ structures contactées ;
- **Verso** : une fiche de renseignements sur l'entreprise ou la structure d'accueil choisie.

Une **base de données** est également disponible sur Pronote, dans l'onglet « **Stage/Entreprises** ».

Les informations recueillies sur cette fiche permettront au collège de préparer et d'éditer les **conventions de stage** via Pronote.

Les fiches de recherche de stage devront impérativement être remises au professeur principal au cours de la semaine du 2 au 6 novembre 2026, délai de rigueur.

2. Convention de stage :

La convention de stage est le **document officiel qui autorise et encadre la période d'observation en milieu professionnel**.

Elle doit être signée successivement par :

1. **le représentant légal de l'élève ;**
2. **le responsable de l'entreprise / structure d'accueil ;**
3. **Monsieur Dulaur, principal du collège.**

Une fois l'ensemble des signatures recueilli, la convention finalisée sera remise à l'élève. Celui-ci devra la présenter à la structure d'accueil **le premier jour du stage**.

3. Calendrier de distribution et de restitution des conventions :

Période	Étape
Du 16 au 20 novembre 2026	Distribution des conventions aux élèves par les professeurs principaux, pour signature par le représentant légal et l'entreprise / structure d'accueil.
Du 30 novembre au 4 décembre 2026	Retour au professeur principal des conventions signées par le représentant légal et l'entreprise / structure d'accueil, délai de rigueur.
Du 7 au 11 décembre 2026	Signature des conventions par Monsieur Dulaur, principal du collège. Les conventions finalisées seront ensuite redistribuées aux élèves.
Du 14 au 18 décembre 2026	Déroulement du stage d'observation en milieu professionnel.

4. Vos interlocuteurs :

Pour toute question ou difficulté concernant la recherche ou l'organisation du stage :

- **le professeur principal de la classe** de votre enfant est votre **premier interlocuteur**, notamment en cas de difficulté pour trouver un stage ;
- **le secrétariat du collège** peut également être contacté pour les questions administratives relatives aux conventions.

Nous vous remercions par avance pour votre accompagnement dans cette démarche importante pour votre enfant, notamment dans ses premières réflexions sur le monde professionnel et son projet d'orientation.

Bien cordialement,

Christophe AMIEL
Principal adjoint